

AFFAIRES N° 39/7. - Convention à passer avec la S.E.D.R.E. pour l'étude du développement de l'agglomération de SAINT-DENIS.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune a obtenu au titre du FIDOM 1971 une subvention de 5 500 000 Frs CPA pour l'étude du développement de l'agglomération de SAINT-DENIS. Cette opération étant subventionnée à 50 %, le montant de la participation communale s'élèvera également à 5 500 000 Frs CPA.

Le concours de la S.E.D.R.E. portera particulièrement sur les points suivants :

- dans une première étape, la S.E.D.R.E. établira une analyse de la situation actuelle et de l'évolution passée de l'agglomération, ainsi qu'une analyse détaillée des finances locales et un rapport d'ensemble sur la situation de la collectivité ;

- dans une deuxième étape, à partir d'une définition concertée d'une ou plusieurs hypothèses de croissance démographique et économique, la S.E.D.R.E. établira une évaluation des crédits disponibles pour l'autofinancement et du volume admissible des investissements possibles, en tenant compte des autres financements publics prévus par le 6ème Plan.

- dans une troisième étape, après avoir participé à la définition des besoins prioritaires et des options d'implantation des structures urbaines, la S.E.D.R.E. établira, en collaboration avec la Municipalité, un programme des équipements nécessaires et réalisera la mise au point d'un tableau de bord analytique et prospectif des opérations courantes et des opérations en capital, et définira enfin des conditions de l'équilibre général des finances communales.

Mesdames et Messieurs, je vous demande donc l'autorisation de signer cette convention à passer avec la S.E.D.R.E.

La S.E.D.R.E. est chargée de faire des études générales sur l'île, de manière à savoir où nous allons. J'ai pu obtenir du FIDOM une subvention qui représente la participation de l'Etat, soit 50 % de l'étude financière sur Saint-Denis. Il reste donc 50 % à payer par la Commune. C'est un engagement que je vous demande de prendre. Je pense que cette étude est nécessaire, car vous voyez bien que la population augmente de plus en plus, ainsi que la circulation, et nous ne pouvons pas prévoir l'avenir. A la suite de cette étude, nous aurons une sorte de tableau de bord à partir duquel nous pourrons sortir des options et, suivant les nécessités nous pourrons faire certains travaux en priorité, compte tenu des possibilités financières de la Commune. C'est une opération de confiance que nous faisons à la S.E.D.R.E., mais c'est une opération que j'estime nécessaire.

M. BOYER. - Dans la convention, certaines choses ne sont pas définies et je pense qu'au moment de l'étude, il serait bon de les préciser.

LE MAIRE. - C'est entendu, d'ailleurs une de vos commissions sera chargée de l'affaire.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Affaire  
Saint-Jouis, le 27 Mars 1913  
bon de dépôt  
Le Secrétaire Général  
Signé : B. Basset

bon copie certifiée conforme  
Le Directeur des Affaires Financières  
R. Lesquy